

canadien urgent et excessivement grave. L'adoption de cet amendement serait un moyen efficace de réduire de façon marquée la teneur en phosphore, j'en ai la conviction, et je prie les députés de l'appuyer.

**M. Keith Hymmen (Kitchener):** Je voudrais intervenir brièvement ici. Des membres de l'opposition ont critiqué les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout ceux qui ont siégé au comité permanent, pour ne pas avoir participé au débat. En toute déférence, je souligne qu'une bonne partie de la discussion qui a eu lieu ces derniers jours est simplement une répétition du débat qui s'est déroulé au comité. Je rappellerai à la Chambre que le comité a tenu pas moins de 36 séances et que le compte rendu des délibérations contient bien au-delà de 700 pages.

A mon avis, tous les membres du comité conviennent qu'il faut réduire la teneur en phosphate. Je crois que cela doit se faire grâce aux pouvoirs conférés au ministre par les dispositions générales. La première étape de la réduction abaisserait la teneur à 35 p. 100 pour le polyphosphate trisodique et à 20 p. 100 pour le  $P_2O_5$ . C'est une proportion dont peuvent s'accommoder les fabricants de savons et de détergents. Les fabricants de savons sont fort ingénieux; ils peuvent faire n'importe quoi, et ils se conformeront à toute mesure que le Parlement décidera d'adopter. Toutefois, nous devrions leur accorder un peu de temps pour leur permettre de trouver une solution appropriée. La seule alternative pour le STP est le NTA, le produit qu'on emploie en Suède à la place des phosphates. Le NTA lui-même possède des qualités discutables; il a des effets corrosifs qu'il faudra atténuer dans les poudres de savon pour usage domestique et, sauf erreur, il a des propriétés hydroscopiques.

En toute déférence pour l'honorable représentante qui parraine la motion, je dirai qu'il faut nous poser bien des questions avant de passer à la deuxième étape. Personnellement, j'admets la première. Évidemment, on s'est beaucoup intéressé aux phosphates comme cause de pollution. Les phosphates, les phosphates de nettoyage, ont été jugés la cause primordiale. Mais il y a lieu d'examiner l'autre moitié de la question—l'autre moitié des déchets introduits dans nos cours d'eau par les usines de traitement des déchets domestiques, dont parle le rapport de la Commission mixte internationale. En concentrant notre attention sur les effets des détergents, je crains que nous en tendions à laisser de côté

[M. Harding.]

le problème véritable, ou encore un problème aussi important que le premier, et ne négligeons d'installer l'outillage qu'exige le traitement des effluents domestiques qui se déversent dans nos cours d'eau. De nombreuses municipalités n'ont pas actuellement d'installations de traitement primaire. Certaines études intéressantes ont été effectuées sur toute la question des phosphates et de la pollution. Une d'entre elles a été exécutée par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario qui a constaté qu'il était possible de traiter à un niveau primaire les eaux-vannes et non seulement d'éliminer les phosphates, mais aussi tous les autres ingrédients indésirables dans le cours régulier du traitement.

J'ai dit tantôt que je n'avais pas l'intention de parler longuement. Je ne veux certes pas retarder l'adoption de cette importante mesure. Mes amis et moi-même appuyons vivement la réduction de la teneur en phosphates, mais nous avons certaines réserves à formuler à l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture; nous voulons que le ministre et ses fonctionnaires aient le temps d'avoir les consultations nécessaires afin de permettre à l'industrie de la fabrication qui, somme toute, fournit un produit important à la ménagère comme à l'industrie de trouver d'autres solutions. L'article qui prévoit l'adoption de règlements ministériels fournit également l'occasion de faire subir la 2<sup>e</sup> lecture et je pense que cet arrangement répondra davantage aux besoins des Canadiens que toute tentative en vue d'établir une norme qui sera presque impossible de respecter.

**M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** A propos des phosphates, je suppose qu'on peut comparer la question à la maternité. Nous sommes tous en faveur de la prohibition des phosphates; le débat fondamental porte sur la façon d'y parvenir. Nous approuvons en principe l'objet de la motion présentée par l'honorable représentante. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a annoncé son intention à cet égard lors du débat à l'étape de la deuxième lecture. Les règlements qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1970 interdiront la fabrication et l'importation de phosphates au Canada d'après la formule du 20 p. 100. Au cours de l'étude au comité on a présenté des amendements permettant le contrôle de la fabrication et de l'importation des substances nutritives que contiennent les agents de nettoyage et les détersifs aux fins de vente et d'utilisation. Le seul point sur lequel je ne